

Séance du 15 avril 2019 à 19 heures 30**SEANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Pascal DROZE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation de l'étude de circulation par M. Michel SAVARY (Trafitec) et M. Daniel DEVAUD (Office Cantonal des Transports – OCT).
4. Approbation de la constitution de servitudes au profit de la commune sur la parcelle n°2814, plan 22, commune de Choulex (projet de délibération n°201/19).
5. Présentation des comptes 2018 de la commune.
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.
9. Naturalisations (huis clos).

Présents : Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET, Delphine KRÄHENBÜHL,
Anne MEYLAN et Judith SEYDOUX

MM. Jean BINDER, Fabrice CORTAT, Lucien DERUAZ, Claude
PETREMAND, Jérôme SCHÖNI et René WEIDELI

Exécutif : M. Patrik RECHSTEINER, maire
M. Christophe SENGLLET adjoint
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint

Excusé : M. Raphaël REY

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. P. Droze ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur, en tenant compte des remarques suivantes :

Page 1764 : dans le rapport de la commission « aménagement et préavis »,

Mme J. Seydoux demande une explication sur le mot « cas ».

M. P. Rechsteiner précise qu'il se rapporte aux autres problématiques concernant les parcelles privées attenantes.

Dans le même paragraphe, **M. J. Schöni** soulève un problème de dates : il a simplement été discuté de cette modification lorsque les promoteurs ont été reçus à la mairie le 25 février 2019.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. P. Droze excuse l'absence de **M. R. Rey**.

Il remercie les rédacteurs qui ont contribué à la newsletter du mois de mars distribuée aux communiers.

Il annonce que la journée cantonale sur les chemins de randonnée aura lieu le 6 juillet 2019.

Il demande aux présidents de commissions de finaliser pour le 15 mai, dernier délai, leur texte pour le rapport administratif.

Un courrier de remerciement a été reçu de la Commune de Bernex pour les participants à la course à travers le coteau, à laquelle **M. P. Droze** a pris part.

L'ACG a transmis l'information qu'aucun recours n'a été reçu suite à la décision de l'assemblée du 21 novembre 2018 concernant la subvention pour le Grand Théâtre.

Un courrier a été reçu de la Coordination genevoise moratoire 5G qui demande si le Conseil municipal a anticipé des démarches concernant l'installation d'antennes 5G. Rien n'est prévu pour le moment et le dossier sera transmis à la commission de l'environnement.

3. Présentation de l'étude de circulation par M. Michel SAVARY (Trafitec) et M. Daniel DEVAUD (Office Cantonal des Transports – OCT)

M. P. Rechsteiner accueille **MM. Daniel Devaud** et **Frédéric Orvain** de l'Office cantonal des Transports (OCT), ainsi que **M. Michel Savary** du bureau Trafitec. Le but de la présentation est de donner l'image actuelle du trafic et des transits dans le village, ainsi que des possibilités d'amélioration et de diminution de ce trafic.

M. M. Savary prend la parole et se base sur son rapport pour donner des explications en images. Il fait tout d'abord la distinction entre :

- le réseau structurant : les routes principales (route de Jussy et Meinier) qui sont supposées absorber le trafic de transit ;

- le réseau non structurant : les routes à l'intérieur du village qui ont pour fonction d'assurer les dessertes locales.

L'étude a été effectuée sur une journée, lors des heures de pointe le matin et le soir, pour donner une estimation du trafic de transit.

Les points problématiques se situent à Chevrier, devant le Café des amis et à la Gouille-noire, routes qui ne sont pas prévues pour ce genre de trafic.

Différents éléments pourraient modifier la circulation, sans que leur impact ne puisse être calculé pour le moment. Il s'agit de la mise en fonction du Léman express, de la construction des Communiaux d'Ambilly, des mesures de limitation de trafic prises par la commune de Puplinge, de l'installation de feux contrôlants à Mon-Idée et sur le chemin de la Seymaz, de l'inversion des priorités au carrefour de la route de Choulex et de la route de Mon-Idée, à hauteur de Crête, de la mobilité douce ou du covoiturage.

Trafitec propose les mesures suivantes pour Choulex, avec des contrôles sérieux effectués par la police municipale.

A court terme :

- 1) La mise en « Riverains autorisés » de la route de Chevrier en y créant une zone de rencontre avec priorité aux piétons.
- 2) La mise en « Riverains autorisés » aux heures de pointe à la Gouille-Noire.

A moyen terme :

- 3) Une interdiction de tourner sur la route des Jurets depuis la route de Jussy, possiblement aux heures de transit.

Ces mesures risquent d'augmenter la circulation sur le réseau non structurant et notamment sur la route des Jurets. **M. P. Droze** ~~s'inquiète de l'impact que cela pourrait avoir sur la sécurité~~ relève que les conclusions du mandat s'arrêtent aux périmètres de Chevrier et de la Gouille-Noire sans présenter une réelle vision d'ensemble de l'évolution de l'aménagement routier de la commune argumentant la difficulté de connaître précisément l'évolution du trafic. Malgré le fait établi que la circulation va augmenter dans notre village et le report de trafic suite aux mesures préconisées, rien n'est proposé à court terme pour les routes des Jurets et de Choulex, plus particulièrement la sécurité à La Croix de Choulex. **M. P. Rechsteiner** explique qu'il est logique de reporter le trafic sur les routes cantonales prévues à cet effet. L'Exécutif a entamé une réflexion sur l'éventualité de faire appel à un/e patrouilleur/euse scolaire pour sécuriser le carrefour de la Croix de Choulex. La problématique devra être prise en compte par l'ingénieur Trafitec.

M. P. Droze déplore le manque de vision complète, à savoir l'aménagement des pistes cyclables, la mise en zones 30 ou 20, etc. Il estime qu'il est de notre devoir d'anticiper, que les points relevés (piste cyclable, zone 30) proviennent directement du plan directeur de la commune d'où la nécessité d'un plan d'action à moyen et long terme basé sur ce dernier.

M. P. Rechsteiner est d'avis que des indications précises doivent être données au bureau Trafitec. Les prévisions sont possibles mais sont difficiles à mettre en place tant que l'impact des modifications de trafic attendues n'a pas pu être calculé. L'Exécutif va se charger de définir le mandat de Trafitec et de le transmettre à la commission des routes.

M. P. Rechsteiner remercie les intervenants de s'être déplacés pour cette présentation.

4. Approbation de la constitution de servitudes au profit de la commune sur la parcelle n°2814, plan 22, commune de Choulex (projet de délibération n°201/19)

M. C. Senglet présente le motif de la délibération. La problématique est l'obligation de libérer le bord de Seymaz de toute circulation ce qui, pour le moment, n'est pas totalement réalisable. Des solutions sont trouvées par la commune au fur et à mesure du développement de la zone. De nombreuses discussions se sont tenues entre la famille Remund, la commune et le promoteur pour que la servitude convienne à tous. Concernant les containers enterrés, **M. J. Schöni** suggère d'ajouter une servitude de maintien en plus de celle de l'entretien et des levées. Il est également demandé d'ajouter une mention concernant le respect de l'engagement pris par les propriétaires concernés d'utiliser cette servitude. La délibération est modifiée en conséquence.

M. P. Droze fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 201/19 est approuvé par 7 voix pour et 4 abstentions, dont la teneur est la suivante :

Vu la séance du 12 décembre 2005 au Service des monuments et sites qui expose la problématique du chemin de Martel,

Vu l'engagement de la commune de trouver une desserte pour les parcelles n°2483-2484 par le nord,

Vu le courrier du 19 janvier 2006 de la commune de Choulex à M. Michel Galetto résumant les engagements de la commune auprès du département, lui permettant de ne pas retarder de plusieurs années leur projet de construction,

Vu le procès-verbal du Conseil municipal de Choulex du 15 mai 2006 pour l'inscription d'une servitude à Chevrier pour limiter l'accès par la Seymaz,

Vu la fiche de coordination B1 p.119 du plan directeur communal relative aux cheminements et voies de dessertes longeant la Seymaz,

Vu la servitude constituée au profit de la commune sur la parcelle 2483 en vue de permettre une sortie piétons et véhicules hors bord de Seymaz, pour les immeubles sis sur les parcelles 2483 et 2484, commune de Choulex,

Vu la politique des déchets voulue par la commune et la volonté de supprimer la levée des ordures ménagères porte à porte,

Vu le plan de servitude n°22 établi par le bureau Christian Haller SA, géomètres, en date du 20.03.2018,

Vu le projet d'acte notarié établi par Me Corine Rosset Bonvin, notaire à Carouge, en date du 01.02.2019,

Vu le rapport de la commission aménagement et préavis du 11.02.2019 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, lit. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions**

1. D'accepter la constitution, à titre gratuit, de servitudes de passage à pied et pour tous véhicules ainsi que d'emplacement et d'usage pour la levée et l'entretien des éco-points, sur la parcelle n°2814, commune de Choulex, au profit de la commune, selon le plan de servitude établi le 20.03.2018 par le bureau Christian Haller SA, géomètre officiel et le projet d'acte notarié établi le 01.02.2019 par Me Corine Rosset Bonvin, notaire à Carouge.
2. De comptabiliser les indemnités pour l'éco-point de Chf 25'000.- sur le budget de fonctionnement sous rubrique 73.31.
3. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Chf 52'205.- pour la construction du passage piétons et véhicules sous rubrique 61.31.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
5. De charger Monsieur le Maire et un adjoint de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
6. De charger Monsieur le Maire de rappeler les engagements pris et d'encourager l'utilisation de la servitude par les habitants des parcelles 2483 et 2484.

5. Présentation des comptes 2018 de la commune

M. P. Rechsteiner prend la parole et explique l'analyse réalisée par la commission des finances lors de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Il énumère les dépassements et commente l'ensemble des comptes, tout en précisant que des rectifications devraient survenir suite à l'audit.

Mme J. Seydoux présente le rapport de la commission des finances du 1^{er} avril 2019 lors de laquelle les comptes ont été approuvés. Une discussion s'est engagée sur la valeur du centime additionnel.

Un délai de 15 jours est octroyé aux conseillers pour poser d'éventuelles questions qui sont à adresser au secrétariat ou à la présidente de la commission.

6. Rapport des commissions

Aménagement et Préavis

Mme D. Krähenbühl informe que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments

M. J. Binder informe que la commission s'est réunie le 25 mars conjointement avec la commission des sports pour une présentation du projet de réfection du local de pétanque. Le nouvel aménagement permettra l'utilisation ponctuelle d'une des deux salles par d'autres sociétés communales. La polyvalence d'une partie du bâtiment veut être maintenue, alors que l'autre partie restera brute pour le moment. **Mme C.**

Jeanneret souhaite savoir quand ce projet sera présenté au Conseil. **M. P. Rechsteiner** répond qu'il faudra attendre l'autorisation afin que des éléments précis puissent être fournis. **M. R. Weideli** suggère que l'affectation des locaux fasse partie de l'autorisation.

M. P. Rechsteiner ajoute que les deux commissions ont accepté la suite du projet.

Culture & Jeunesse

Mme A. Meylan informe que la commission ne s'est pas réunie. En compagnie de **Mme D. Krähenbühl**, elle s'est rendue à la ludothèque de Meinier pour y rencontrer les animateurs pour la soirée jeux. Seuls 7 jeunes y ont participé, mais tout le monde a bien rigolé.

Un rendez-vous est agendé demain avec les représentants de Roadmovie.

A une date ultérieure, une rencontre est également prévue avec les organisateurs du festival Antigel pour discuter de leurs idées pour l'année prochaine.

Environnement-agricole

M. R. Weideli informe que la commission ne s'est pas réunie comme prévu le 8 avril, toutes les informations pour préparer la soirée zéro déchets du 16 mai 2019 n'ayant pas été fournies. Entre-temps, un contact a pu être établi avec l'association ZeroWaste qui rédigera le tout-ménage et les affiches.

Une réunion de la commission est prévue le 29 avril 2019 pour préparer la soirée elle-même.

Il a rendez-vous demain avec un représentant de Fdistribution concernant les caninettes pour une proposition de sachets biodégradables.

Il continue à se rendre aux ateliers organisés par le Canton, relatifs à l'adaptation aux changements climatiques.

Finances et Naturalisations

Mme J. Seydoux n'a rien à ajouter.

Information

M. P. Droze informe que la commission ne s'est pas réunie. Une séance est prévue le 20 mai pour la newsletter qui devrait paraître début juin. Les articles doivent être prêts pour fin mai.

Routes et canalisations & PC-Feu

M. C. Pétremand informe que la commission ne s'est pas réunie

Scolaire

En l'absence de **M. R. Rey**, **M. L. Déruaz** informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale

Mme C. Jeanneret informe que la commission ne s'est pas réunie. De nombreux retours positifs lui sont parvenus suite au repas des aînés du 17 mars 2019.

Sports

Mme P. Gaillard informe que la commission s'est réunie le 25 mars avec la commission des bâtiments pour la transformation du local de pétanque.

Badminton : le nouveau président, **M. Jean-Luc Mathey**, a remercié la commune pour la mise à disposition de la salle pour un tournoi. Une nouvelle manifestation est agendée au 5 octobre 2019.

Marathon 12 mai 2019 : un courrier a été envoyé pour la recherche de bénévoles.

FC Choulex : les Vétérans +40 ont gagné en quart de finale et joueront la demi-finale contre Collex-Bossy le 27 avril 2019 à Choulex. Le 11 mai 2019, les +30 se rendront à Perly pour jouer la Coupe Suisse.

Romain Forte : son dossier a été reçu par la commission qui a décidé de lui octroyer une subvention spéciale de *Chf 1'000.-* pour l'encourager.

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation s'est réunie le 3 avril 2019 pour discuter des affaires courantes.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

M. C. Pétremand informe que la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance s'est réunie le 19 mars 2019 pour la présentation des comptes. La grille de prix des pensions a été réactualisée. Les règlements ont été modifiés. L'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) a demandé que les statuts du personnel soient alignés sur ceux de la Ville de Genève. Le tableau des fréquentations a été reçu. Il a également été question de la suite donnée à la demande du SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) relative au manque d'agilité d'une éducatrice proche de la retraite. Le médecin cantonal a estimé qu'elle était en parfaite santé.

S'ensuit une discussion sur le prix extrêmement élevé de la construction et de la gestion des crèches.

7. Communications de l'Exécutif

M. P. Rechsteiner informe que :

- 18 mars : il s'est rendu à la deuxième séance de coordination concernant le projet de la caserne Vandoeuvres–Choulex qui servira à la dépose de l'autorisation de construire.
- 25 mars : l'Exécutif a reçu à la mairie la police de la Pallanterie pour faire un bilan des événements survenus lors des six derniers mois. La situation est stable.
- 1^{er} avril : la société PrimeEnergy a été reçue pour la deuxième étape du solaire photovoltaïque. Une demande de subvention auprès du fonds des collectivités a été déposée. Dorénavant, des subventions fédérales sont versées directement par les SIG.
- 1^{er} avril : l'Exécutif a reçu **M. Laurent Antonini** concernant l'emplacement des goulottes à Bonvard.

- 8 avril : il a reçu la famille Zanella, propriétaire de 2 ou 3 parcelles à Choulex, qui a proposé un échange, avec des mètres carrés favorables à la commune. Le dossier sera présenté à la commission de l'aménagement pour préavis.
- 8 avril : l'Exécutif a participé à la séance d'information concernant les travaux à Bonvard. Les représentants de l'Etat et du bureau d'ingénieur étaient présents. Il s'agissait d'une séance technique lors de laquelle les propriétaires ont pu poser leurs questions et obtenir toutes les réponses sur les raccordements et le planning des travaux.
- Lors du dernier conseil, **Mme A. Meylan** a posé une question sur une éventuelle disponibilité du local sous la salle communale pour un groupe de musique. **M. P. Rechsteiner** annonce que ce dernier pourra être accueilli dans le courant du mois de juin, avec un accès par les locaux techniques, sous réserve d'acceptation des conditions d'utilisation.

M. J.-L. Jaquet informe que :

- 20 mars : il s'est rendu à Collonge-Bellerive à une réunion de la commission pour la création d'un espace de récupération mobile. Le projet n'est pas simple, l'accord de 11 communes étant nécessaire.
- Les travaux de remise en état du chemin des Princes reprendront le jeudi 25 avril 2019 et devraient être terminés pour le passage du Tour de Romandie le 5 mai 2019.
- Le dernier week-end de juin aura lieu une journée portes ouvertes de certaines gares du CEVA.
- Il s'est rendu jeudi dernier à Vandoeuvres pour l'inauguration de la plaque commémorative du village à l'époque romaine.
- Depuis dix jours, le chemin de la Rouette est en circulation interdite, accessible uniquement aux agriculteurs, cycles et piétons.

M. C. Senglet informe que :

- Une séance de la commission de l'aménagement doit être fixée.
- 1^{er} mars : l'Exécutif a participé au repas de soutien du FC Choulex.
- Un changement de prestataire a été décidé pour l'entretien du stade. Il interviendra trois fois par année, le but étant d'avoir un meilleur suivi. Une transition vers l'utilisation de produits bio a été mise en place sur le long terme.
- 27 mars : il s'est rendu à une assemblée de l'ACG relative à la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS). Une discussion s'est tenue sur des propositions de partage de la compensation verticale revenant aux communes en lien avec la rétrocession de l'impôt fédéral direct. Le vote de répartition aura lieu mercredi prochain.
- Lors de cette même séance, les discussions sur le passage du SIS en groupement intercommunal ont été reportées. Des chiffres précis sont attendus.
- Les travaux sur les canalisations de Bonvard commenceront le 29 avril 2019.

8. Propositions individuelles et questions

Mme C. Jeanneret souhaite avoir des précisions sur les questions juridiques liées aux droits à bâtir et aux plus-values mentionnées à la page 1764 du procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2019, dans le rapport de la commission de l'aménagement. **M. P. Rechsteiner** explique que lors d'un changement d'affectation d'un terrain agricole en constructible, la Confédération veut que la plus-value générée par ce changement soit taxée par le Canton. Une exception genevoise permet d'exonérer les premiers *Chf 100'000.-*, ce qui n'est pas accepté par Berne. Le Grand Conseil doit voter dans les 6 prochains mois une loi pour adapter sa législation sur la plus-value immobilière et l'impôt généré.

Mme D. Krähenbühl aimerait savoir quand est prévue la suppression de la levée porte à porte des déchets sur la route de Choulex. **M. P. Rechsteiner** répond qu'un ultimatum a été lancé aux copropriétaires des Cocandes, leur demandant de prendre impérativement une décision concernant l'installation de goulottes lors de leur assemblée générale du 6 mai 2019. Dès leur accord, la fin de la levée devrait commencer par le bas de la route de Choulex, le nombre de goulottes n'étant pas assez élevé pour l'instant. La suppression se fera par tronçons mais devrait avoir lieu rapidement.

M. J. Binder se demande si le nombre de déprédations sur les goulottes a diminué depuis l'installation des caméras de surveillance. **M. P. Rechsteiner** se réjouit de constater que la situation s'améliore, même si un certain nombre de courriers de rappel a dû être envoyé à des usagers ne respectant pas les règles de la déchetterie.

Mme C. Jeanneret signale qu'une borne est cassée au bord de la route de Chevrier, devant le chantier. Elle présente un danger pour les usagers de la route, étant invisible notamment de nuit.

M. P. Droze suspend la séance et passe la parole au public.

9. Naturalisations (huis clos)

M. P. Droze remercie l'assemblée et lève la séance à 22.55
15.04.19/kcr